

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Président de **MAYENNE COMMUNAUTE** informe ses administrés qu'en exécution de son arrêté n°2018/AG/12 en date du **27 aout 2018**, il sera procédé à l'enquête publique portant sur le projet suivant :

• Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Mayenne Communauté

A cet effet, Monsieur Jean Claude LE LAY, Directeur de Collectivité Territoriale en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête se déroulera au siège de Mayenne Communauté et en mairies de Martigné sur Mayenne et de Lassay les Chateaux, **du 25 septembre 2018 au 26 octobre 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le Commissaire-enquêteur sera présent au siège de Mayenne Communauté :

- le mardi 25 septembre de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 13 octobre de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 26 octobre de 14 heures à 17 heures,

Monsieur le Commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Martigné sur Mayenne :

- le mercredi 3 octobre de 9 heures à 12 heures,

Monsieur le Commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Lassay les Chateaux :

- le mercredi 17 octobre de 14 heures à 17 heures,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Mayenne Communauté et en Mairies de Martigné sur Mayenne et de Lassay les Chateaux. Elles pourront également être adressées par écrit à Mayenne Communauté - 10 rue de Verdun - Service Urbanisme - CS 60111 - 53103 MAYENNE CEDEX ou par voie électronique à l'adresse mail de Mayenne Communauté dédiée soit : scot-mc@registredemat.fr en précisant en objet : "enquête publique révision du SCOT de Mayenne Communauté".

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au Président de Mayenne Communauté dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public pendant un an.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et transmettre ses observations et propositions à M LE LAY

Par le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet :

<https://www.registredemat.fr/scot-mayennecommunaute>

A Mayenne, le 27 aout 2018

Le Président



Michel ANGOT